

Journal Officiel de la République Tunisienne

TRADUCTION FRANÇAISE POUR INFORMATION

Mardi 11 dhoulkaâda 1447 – 28 avril 2026

169^{ème} année

N° 43

Sommaire

Décrets et arrêtés

Présidence de la République

Décret n° 2026-59 du 27 avril 2026, portant cessation de fonctions d'un membre du Gouvernement.....	820
Décret n° 2026-60 du 27 avril 2026, chargeant le ministre de l'équipement et de l'habitat à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie.....	820

Ministère de la justice

Radiation d'un syndic de faillite et administrateur judiciaire	820
Radiation d'experts judiciaires	820

Ministère de l'Intérieur

Nomination d'un directeur	820
Nomination de sous-directeurs	821
Nomination de chefs de services	821

Ministère de la Santé

Tableau d'emplois fonctionnels	821
Nomination de sous-directeurs	823
Attribution de la classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service	823
Nomination de maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en pharmacie	823

Nomination d'un membre au conseil d'établissement de l'Office national du thermalisme et de l'hydrothérapie	823
Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche Maritime	
Arrêtés du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Tozeur	824
Arrêtés du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Kébili	825
Arrêtés du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Gafsa	826
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Tataouine	827
Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Gabès	828
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	
Nomination de maîtres de conférences	828
Ministère de la Jeunesse et des Sports	
Nomination d'un chef de service	829
Ministère des Technologies de la Communication	
Nomination du Président-directeur général de l'Office national des postes	829
Cessation de fonctions du Président-directeur général de l'Office national des postes	829

Décrets et arrêtés

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Décret n° 2026-59 du 27 avril 2026, portant cessation de fonctions d'un membre du Gouvernement.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2024-76 du 24 janvier 2024, portant nomination d'un membre du Gouvernement,

Vu le décret n° 2025-165 du 20 mars 2025, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Madame Fatma Thabet épouse Chiboub, ministre de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

Décret n° 2026-60 du 27 avril 2026, chargeant le ministre de l'équipement et de l'habitat à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu le décret n° 2024-465 du 25 août 2024, portant nomination des membres du Gouvernement,

Vu le décret n° 2025-165 du 20 mars 2025, portant nomination de la Cheffe du Gouvernement.

Prend le décret dont la teneur suit:

Article premier - Monsieur Slah Zouari, le ministre de l'équipement et de l'habitat, est chargé à titre temporaire de diriger le ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie.

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 avril 2026.

Le Président de la République

Kaïs Saïed

MINISTERE DE LA JUSTICE

Par arrêté de la ministre de la justice du 20 avril 2026.

Monsieur Mohamed Majid, syndic de faillite et administrateur judiciaire auprès de la cour d'appel de Tunis, est radié définitivement de ses fonctions, à sa demande, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté de la ministre de la justice du 20 avril 2026.

Monsieur Habib Kharrat, expert judiciaire en matière de technique de construction auprès de la cour d'appel de Sfax est radié définitivement de ses fonctions, à sa demande, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté de la ministre de la justice du 20 avril 2026.

Monsieur Mohamed Houcine Turki, expert judiciaire en matière de bruit et perturbations auprès de la cour d'appel de Tunis, est radié définitivement de ses fonctions, à sa demande, à compter de la date de publication du présent arrêté.

Par arrêté de la ministre de la justice du 20 avril 2026.

Monsieur Mohamed Ben Lagha, expert judiciaire en techniques de construction auprès du tribunal de première instance de Tunis relevant de la cour d'appel de Tunis, est radié définitivement de ses fonctions, à sa demande, à compter de la date de publication du présent arrêté.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Monsieur Ridha Raïes, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Kairouan avec rang et prérogatives de directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Madame Haifa Ben Salem, administrateur général de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de division des comités de quartiers au gouvernorat de Sousse avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Monsieur Raouf Jedli, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de l'unité d'encadrement des investisseurs au gouvernorat de Gafsa avec rang et prérogatives de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Monsieur Mohamed Lakhthar Abid, technicien principal, est chargé des fonctions de chef de subdivision de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de Tozeur avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

MINISTERE DE LA SANTE

Par arrêté du ministre de la santé du 15 avril 2026.

Les cadres dont les noms suivent, sont chargés des emplois fonctionnels à des établissements publics de santé, et ce conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel
Sameh Lahmar	Administrateur général de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, sous-directeur de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.
Mongi Kouira	Ingénieur général	Directeur des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.
Wahiba Bouzouita	Administrateur conseiller de la santé publique	Chef de service de l'admission à la sous-direction de l'admission et de la facturation à la direction de la gestion des affaires des malades à l'hôpital « Fattouma Bourguiba » de Monastir.
Saber Nouira	Ingénieur principal	Chef de service de la maintenance des bâtiments et des réseaux techniques à la sous-direction de la maintenance à la direction des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Monsieur Ali Kassaoui, administrateur en chef de l'intérieur, est chargé des fonctions de chef de subdivision des activités économiques à la division de l'action économique et de l'investissement au gouvernorat de Sousse avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Madame Manel Kchich, analyste, est chargée des fonctions de chef de subdivision de l'organisation, des méthodes et de l'informatique à la division des affaires administratives générales au gouvernorat de Sousse avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de l'intérieur du 14 avril 2026.

Madame Awatef Helali, administrateur en chef de l'intérieur, est chargée des fonctions de chef de subdivision des partis, organisations et associations à la division des affaires politiques au gouvernorat de Sousse avec rang et prérogatives de chef de service d'administration centrale.

Prénom et nom	Grade	Emploi fonctionnel
Aymen Chatti	Administrateur de la santé publique	Chef de service de la gestion des stocks à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.
Aïcha Abderrazzak	Administrateur en chef de la santé publique	Sous-directeur du personnel à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.
Rabeb Ismail	Administrateur de la santé publique	Chef de service des achats à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital « Farhat Hached » de Sousse.
Abdelmajid Ouni	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de directeur d'administration centrale, chargé de gérer la cellule de gouvernance à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Houyem Hafsa épouse Kouiki	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, sous-directeur de l'hôtellerie et moyens communs à la direction des services généraux et de la maintenance à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Abir Mallouli	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, sous-directeur de l'admission et de la facturation à la direction de la gestion des affaires des malades à l'Hôpital « Sahloul » de Sousse.
Sami Mosbahi	Administrateur général de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, sous-directeur de la formation et de l'action sociale à la direction des ressources humaines à l'Hôpital « Sahloul » de Sousse.
Ines El Chelli épouse Amri	Administrateur général de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, sous-directeur du contrôle de gestion à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Ahlem Kchaou épouse Chalbi	Administrateur général de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale, sous-directeur d'audit interne à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Youssef Ben Youssef	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, chef de service de la facturation à la sous-direction de l'admission et de la facturation à la direction de la gestion des affaires des malades à l'hôpital «Sahloul» de Sousse.
Saoussen Youssef	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, chef de service de la gestion des stocks à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Afef Kortas	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, chef de service de recouvrement à la sous-direction des affaires financières et de la comptabilité à la direction des affaires financières et de la comptabilité à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Wided Trabelsi	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, chef de service de l'admission et de l'assistance sociale à la sous-direction de l'admission et de la facturation à la direction de la gestion des affaires des malades à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Ines Ben Kilani	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, chef de service de la formation à la sous-direction de la formation et de l'action sociale à la direction des ressources humaines à l'hôpital « Sahloul » de Sousse.
Walid Hammami	Administrateur en chef de la santé publique	La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, chef de service des achats à la sous-direction de l'approvisionnement à l'hôpital «Sahloul» de Sousse.
Elhabib Ayari	Administrateur en chef de l'enseignement supérieur et recherches scientifiques	Sous-directeur de l'approvisionnement à l'hôpital « Tahar Sfar » de Mahdia.

Par arrêté du ministre de la santé du 28 avril 2026.

Le docteur Mounir Jbali, inspecteur régional de la santé publique, est chargé des fonctions d'inspecteur des services médicaux à l'inspection médicale au ministère de la santé.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 81-793 du 9 juin 1981, l'intéressé bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de sous-directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la santé du 28 avril 2026.

Le docteur Faten Malki, inspecteur régional de la santé publique, est chargée des fonctions d'inspecteur des services médicaux à l'inspection médicale au ministère de la santé.

En application des dispositions de l'article 13 du décret n° 81-793 du 9 juin 1981, l'intéressée bénéficie des indemnités et des avantages attribués à l'emploi de sous- directeur d'administration centrale.

Par arrêté du ministre de la santé du 26 mars 2026

La classe exceptionnelle à l'emploi de chef de service d'administration centrale, est attribuée à Madame Chahla Ksouri, administrateur en chef de la santé publique, chef de service de l'approvisionnement et des services communs à l'hôpital régional de Khaireddine.

Par arrêté conjoint du ministre de la santé et du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 28 avril 2026.

Les assistants hospitalo-universitaires en pharmacie mentionnés ci-dessous sont nommés dans le grade de maître de conférence agrégé hospitalo-universitaire en pharmacie à compter du 10 décembre 2025, et ce conformément au tableau suivant:

N°	Prénom et nom	Spécialité	Affectation	Faculté
1	Leila Achour	Pharmacie clinique	Ministère de la santé	Faculté de pharmacie de Monastir
2	Salma Kaouel	Microbiologie	Ministère de la santé	
3	Ikram Fazaa	Pharmacologie	Ministère de la santé	
4	Sana Boujafer	Pharmacologie	Ministère de la santé	
5	Asma Ben Abdelaziz	Biochimie	Ministère de la santé	
6	Afif Ba	Biochimie	Ministère de la défense nationale	
7	Meriem Belhedi	Biochimie	Ministère de la santé	
8	Imen Jemaa	Chimie organique	Ministère de la santé	
9	Meriem Chedly	Pharmacie galénique	Ministère de la santé	
10	Imen Toukabri	Pharmacie galénique	Ministère de la santé	

Par arrêté du ministre de la santé du 28 avril 2026.

Madame Saloua Hsoumi épouse Majdoub est nommée membre représentant le ministère de l'économie et de la planification au conseil d'établissement de l'Office national du thermalisme et de l'hydrothérapie en remplacement de Monsieur Faouzi Ghrab.

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Tozeur.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-230 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Degache, El Hamma de Jerid et Nefta, au gouvernorat de Tozeur.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Tozeur, créée par le décret n° 2025-230 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
Dghoumes	Degache	84 ha
Bouhlel Dghoumes	Degache	68 ha
Ancien Bouhlel	Degache	55 ha
Chekmou	El Hamma de Jerid	90 ha
El Gherdegaya	Nefta	40 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Tozeur.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-231 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Tozeur et El Hamma de Djerid, au gouvernorat de Tozeur.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Tozeur, créés par le décret n° 2025-231 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
En-Neflayet 1	Tozeur	72 ha
En-Neflayet 2	Tozeur	68 ha
Chamsa	Tozeur	90 ha
Laoudia 1	El Hamma de Djerid	48 ha
El Hamma Zakaria	El Hamma de Djerid	143 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Kébili.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-228 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Kébili Nord et El Faouar, au gouvernorat de Kébili.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Kébili, créés par le décret n° 2025-228 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
El Imtiyez de Mansoura	Kébili Nord	28 ha
Périmètre géothermique Limagues	Kébili Nord	34 ha
El Haded	El Faouar	20 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Kébili.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-229 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Kébili Sud et Douz Sud, au gouvernorat de Kébili.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Kébili, créés par le décret n° 2025-229 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
El Mthabra	Kébili Sud	93 ha
Chott El Msaïd	Kébili Sud	36 ha
El Bahri	Kébili Sud	62 ha
Amal El Hassi	Douz Sud	49 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Gafsa.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-225 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Sidi Aich et El Guettar, au gouvernorat de Gafsa.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Gafsa, créés par le décret n° 2025-225 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
El Amaymia	Sidi Aich	54 ha
El Karya 1 bis	Sidi Aich	54 ha
El Itha	Sidi Aich	33 ha
Essod 2	El Guettar	36 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Gafsa.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-226 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Gafsa Nord, Sidi Aïch et Zanouch, au gouvernorat de Gafsa.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Gafsa, créés par le décret n° 2025-226 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
Az-Z'abtiyya	Gafsa Nord	56 ha
Manzil al-Gamoudi	Sidi Aïch	27 ha
Loffarit	Zanouch	31 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Tataouine.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-232 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Tataouine Nord, El Bir Lahmar et Remada, au gouvernorat de Tataouine.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Tataouine, créés par le décret n° 2025-232 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
Kasba Djelalta 2	Tataouine Nord	55 ha
Grar Lafi	Bir El- Ahmar	88 ha
Kambout 3	Remada	32 ha
Kehil Remada	Remada	51 ha
Brega	Remada	58 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Arrêté du ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime du 28 avril 2026, portant ouverture de la procédure de réaménagement foncier dans les périmètres publics irrigués situés au gouvernorat de Gabès.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 63-18 du 27 mai 1963, portant réforme agraire dans les périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 71-9 du 16 février 1971 et par la loi n° 2000-30 du 6 mars 2000 et notamment son article 16,

Vu la loi n° 77-17 du 16 mars 1977, portant création de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2000-29 du 6 mars 2000 et notamment son article 13,

Vu le décret n° 99-1877 du 31 août 1999, modifiant la dénomination de l'agence de la réforme agraire des périmètres publics irrigués,

Vu le décret n° 2025-227 du 5 mai 2025, portant création de périmètres publics irrigués des délégations de Mareth, Gabès Ouest et Menzel El H'bib Zanouch, au gouvernorat de Gabès.

Arrête :

Article premier - La procédure de réaménagement foncier est ouverte à compter de la date de la publication du présent arrêté dans les périmètres publics irrigués du gouvernorat de Gabès, crée par le décret n° 2025-227 du 5 mai 2025 susvisé, et ce, conformément aux indications du tableau suivant :

Le périmètre public irrigué	Délégation	La superficie
Ouafisne	Mareth	99 ha
Nahhal	Gabès Ouest	93 ha
Rbiat Ouali	Menzel El H'bib	62 ha

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 28 avril 2026.

Le ministre de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche maritime

Ezzeddine Ben Cheikh

Vu

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

Par arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 23 mars 2026.

Les maîtres assistants de l'enseignement supérieur dont les noms suivent sont nommés dans le grade de maître de conférences conformément aux indications du tableau suivant :

Prénom et nom	Etablissement	Discipline	Date d'effet de nomination
Hatem Braiek	Faculté des sciences économiques et de gestion de Tunis	Finance et Comptabilité	18 septembre 2024
Nadia Sghaier			
Wael Hemrit			

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

Par arrêté du ministre de la jeunesse et des sports du 17 avril 2026.

Monsieur Mohamed Chedli Guizani, manager conseiller en sport, est chargé des fonctions de chef de service de l'animation sportive à la direction des affaires culturelles et sportives au centre culturel et sportif de la jeunesse El Menzah.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION**

Par décret n° 2026-61 du 27 avril 2026.

Monsieur Yassine Faria est nommé Président-directeur général de l'Office national des postes.

Par décret n° 2026-62 du 27 avril 2026.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Marouen Ben Slimene le Président-directeur général de l'Office national des postes.

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN.0330.7921

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 28 avril 2026"